



Rivière-du-Loup s'entend à long terme avec ses cadres

Rivière-du-Loup, le 6 juillet 2021 – Le conseil municipal a adopté hier en séance ordinaire une politique de rémunération d'une durée de six ans visant le personnel cadre et le personnel de soutien de la Ville. Celle-ci vient sceller une négociation entamée peu après l'échéance de la précédente entente, le 31 décembre 2019, mais qui avait été mise sur la glace pendant la pandémie.

« C'était un objectif de part et d'autre d'en arriver à un accord rapidement, explique la mairesse, Mme Sylvie Vignet. On s'est tous mis d'accord sur les conditions de travail de nos cadres et, maintenant, on peut regarder en avant et travailler main dans la main jusqu'en 2025. Je suis heureuse du résultat final : il était nécessaire de procéder à des ajustements pour reconnaître la véritable valeur des emplois et les rémunérer en conséquence. L'expertise des cadres est primordiale à la bonne gestion des opérations de la Ville. »

En effet, les principaux changements concernent la structure salariale puisque les classes dans les échelles de traitement passent de quatre à huit, tel que proposé dans un rapport commandé par la Ville à l'Union des municipalités du Québec en 2019. Cette nouvelle classification permet une meilleure répartition des emplois selon les exigences et responsabilités de chacun des postes en prenant en compte une multitude de facteurs. Cette façon de faire assure une meilleure équité interne et permet une comparaison fiable avec des postes équivalents dans une douzaine d'autres villes de taille comparable, notamment Matane, Val d'Or et Montmagny.

La mise en place de la nouvelle structure salariale représente une majoration de 8,05 % de la masse salariale du personnel cadre et du personnel de soutien au 1^{er} janvier 2020 – ou 273 499 \$ – ainsi que des indexations de l'ordre de 2 % par année pour 2021, 2022 et 2023, et de 1,75 % pour 2024 et 2025. Le personnel cadre et de soutien est composé de 41 personnes, soit 27 cadres et 14 professionnels. Une forte majorité de ceux-ci se sont exprimés en faveur de cette entente.

...2

Après les employés cols bleus en avril 2019, les pompiers en octobre 2019, les employés cols blancs en janvier 2020, les brigadiers en juin 2020 et les employés des loisirs en février dernier, cette entente avec le personnel cadre et le personnel de soutien est la dernière à intervenir et permet une stabilité jusqu'au 31 décembre 2024 dans tous les corps d'emploi de la Ville de Rivière-du-Loup.

- 30 -

Source : Pascal Tremblay, directeur
Service des communications
418 867-6706